

Compte-rendu Conseil Municipal

du vendredi 23 avril 2021

Jean-Paul JUSSELME	Jean-Marc FOURNIER
Bruno MUZEL	Teresa XAVIER MARTINS
Gisèle VERNE	Marie-Servane BILLAY
Alain ROCHARD (Secrétaire de séance)	Claude DUBESSY
Pascal CRIONAY	Eglantine GIRAUD
Florence LABOUTIERE	

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- La modification des statuts de la CoPLER pour l'intégration de l'école de musique et de danse
- L'augmentation de la participation forfaitaire pour un raccordement au réseau assainissement collectif communal
- Décision modificative pour le budget lotissement

Discussions – informations - décisions :

- Commission bâtiment : point sur le projet maison des assistantes maternelles, position sur un montant de location
- Commission voirie : point sur les projets de restructuration ou abandon de chemins ruraux. Nomination d'un commissaire enquêteur
- Commission assainissement : point sur les divers projets évoqués avec le budget 2021
- Commission fleurissement : récompense et point du fleurissement 2021
- Confirmation des subventions dans le cadre de l'enveloppe département de solidarité 2021 : commande des travaux concernés
- Informations sur le CRTE : contrat de relance et de Transition Energétique
- Informations sur l'Intercommunalité
- Prochaines commissions à fixer

Questions diverses

En amont de la présentation de l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une délibération sera ajoutée à l'ordre du jour relative à la demande de dérogation de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2021

- Modification des statuts de la CoPLER pour l'intégration de l'école de musique et de danse

Monsieur le Maire indique que, par un courrier du 19 février 2020 et suite à une réunion de son assemblée générale, l'association EIMD a sollicité la CoPLER aux fins d'une reprise de son activité. Cette évolution nécessite une modification des statuts de la CoPLER pour intégrer la compétence pleine et entière en matière de gestion et de promotion de l'école Intercommunale de Musique et de Danse.

Considérant que la formation musicale sur notre commune est déjà organisée ;

Considérant que la note juridique qui accompagne ce projet d'extension indique que cela « pourrait préfigurer un rapprochement avec le conservatoire de musique de danse et de théâtre de Roannais Agglomération »

Considérant que les 6 sociétés musicales du territoire qui assurent l'animation musicale des manifestations, et des commémorations ne sont pas intégrées au comité technique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

- ✓ **DECIDE** de ne pas approuver cette extension des compétences « gestion et à la promotion de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse » à la Copler.

- Augmentation de la participation forfaitaire pour un raccordement au réseau assainissement collectif communal

Monsieur le Maire rappelle qu'une participation forfaitaire pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif est appliqué aux propriétaires d'immeuble d'habitation (neuf ou bâti) dont le réseau des eaux usées est relié au réseau communal.

Actuellement, le forfait de raccordement est de 1 401 € sur la commune de Chirassimont.

Cette participation pour le financement de l'assainissement collectif constitue une des ressources financières du budget assainissement de la commune et permet ainsi le développement et l'entretien des réseaux et des équipements de traitement du service assainissement collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** d'augmenter la participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC) à 2 000 €

- Décision modificative n° 1 pour le budget lotissement

A la demande de la trésorerie, M. Le Maire informe qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget lotissement pour couvrir le capital d'emprunt, comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses : augmentation de crédits

Compte 1641 : 21 488.13 €

Recettes : augmentation de crédits

Compte 1641 : 21 488.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative n° 1 au budget lotissement comme énumérée ci-dessus.

- Demande de dérogation pour l'organisation de la semaine scolaire – rentrée 2021

M. le Maire rappelle que par délibération n° 15/12/17-11 du 15 décembre 2017, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours.

Pour la rentrée scolaire 2021, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se sont d'ores et déjà prononcés pour le maintien de l'organisation existante.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires actuels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **SE PRONONCE** pour le maintien de la semaine à 4 jours aux jours et aux horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : 8h30 – 11h30 / 13h30 – 16h30

DISCUSSIONS – INFORMATIONS - DECISIONS :

- Commission bâtiment : point sur le projet maison des assistantes maternelles, position sur un montant de location

Bruno Muzel, 1^{er} adjoint, présente le projet d'aménagement mis au point en commission bâtiment.

Ces perspectives d'agencement ont été examinées lors d'une rencontre avec Madame Bourhis chargée de mission au Conseil Départemental pour la PMI (Protection Maternelle Infantile) et M. le Maire. Le projet fait également apparaître une tranche optionnelle qui permettrait d'aménager une salle pour la société musicale.

Le plus important dans l'immédiat reste la mise au point du fonctionnement de la Maison d'Assistance Maternelle. Une réunion est prévue à ce sujet entre les personnes concernées. La question du tarif de location est évoquée, le loyer mensuel pourrait se situer entre 300 et 400 euros, il est important au préalable de connaître le montant de l'investissement, de quelles subventions pourrions-nous bénéficier ? Une part variable suivant le nombre d'enfants est également évoquée, la question sera tranchée ultérieurement.

- Commission voirie : point sur les projets de restructuration ou abandon de chemins ruraux. Nomination d'un commissaire enquêteur

Alain Rochard, adjoint à la voirie, présente plusieurs cas concernant des chemins ruraux qui pourraient être abandonnés au profit des propriétaires limitrophes :

- ✓ Vers le hameau des Champs : la modification déjà ancienne de la Nationale 7 permet un abandon partiel ;
- ✓ Vers chez Pérote : l'ancien chemin n'est plus utilisé au profit d'un chemin privé ;
- ✓ A Valfort : le projet de suppression du chemin rural, qui se poursuit du côté de l'étang serait abandonné. Bruno Muzel rappelle que ce passage dessert plusieurs propriétaires. Le lien entre les 2 chemins qui desservent ce hameau, n'est pas concerné par l'enquête, il suffit d'un acte de cession de la zone concernée.
- ✓ Pour le hameau de la Casse : l'abandon d'un chemin avec la création d'un accès plus logique pour la parcelle construite D105 est à étudier ;

- ✓ Vers la Sauvetey : l'abandon d'un chemin inutilisé permettrait de bénéficier du même propriétaire de terrain pour élargir la voie utilisée actuellement.

Nomination d'un commissaire enquêteur :

Le conseil donne son accord pour étudier ces projets et pour confier à Monsieur Noël Laurent, l'enquête d'utilité publique nécessaire pour mener à bien ces opérations.

- Commission assainissement : point sur les divers projets évoqués avec le budget 2021

Bruno Muzel indique que les travaux concernant la canalisation des eaux usées à l'extrémité du lotissement « Maison Neuve » sont terminés.

Plusieurs projets budgétisés concernant l'amélioration du réseau sont évoqués :

- ✓ Nécessité de faire des sondages pour le fonctionnement du réseau en direction de la station de relevage, côté « route de Machézal »
- ✓ Le réseau côté « La Saudiat » a aussi un blocage partiel. Le passage d'une caméra dans les tuyaux a confirmé la nécessité de prévoir des travaux qui seront chiffrés prochainement.
- ✓ L'estimation des travaux concernant un raccordement de « La Bûche », qui pourrait se faire à hauteur du nouveau lotissement.

- Commission fleurissement : récompense et point du fleurissement 2021

Gisèle Verne et Florence Laboutière indiquent que notre commune a bénéficié d'une distinction au concours « Fleurir en Loire 2020 », elle représente un bon d'achat de 150 € et récompense les efforts réalisés ces dernières années.

Des arbustes et végétaux seront plantés à l'entrée du bourg « Route de Fourneaux ». Les particuliers sont encouragés à fleurir leurs habitations. Le fleurissement habituel est maintenu.

Des guirlandes électriques supplémentaires sont à prévoir pour les fêtes de fin d'année.

- Confirmation des subventions dans le cadre de l'enveloppe départementale de solidarité : commande des travaux concernés

Le Conseil Départemental a confirmé une subvention pour les travaux de voirie à hauteur de 19 202 €. La décision finale concernant la commande des travaux sera prise au prochain conseil municipal.

Nous bénéficions également d'un montant de 9 050 € au titre de l'enveloppe solidarité 2021.

- Informations sur le CRTE : Contrat de Relance et de Transition Énergétique

Monsieur le Maire évoque le Contrat de Relance et de Transition Énergétique. Ce dossier a nécessité de présenter en urgence des projets qui pourraient être soutenus. Une réunion d'adjoints a permis de définir ce qui peut être réalisé.

Nous avons inscrit :

- ✓ Les aménagements pour la Maison des Assistantes Maternelles
- ✓ La rénovation déjà évoqué de certaines parties du bâtiment de la Poste.
- ✓ Dans notre PLU, une bande piétonne desservant le cimetière et les habitations situées sur le haut du village avait été prévue, nous l'avons inscrite, avec une possibilité d'améliorer le stationnement en aval du cimetière.

- ✓ La salle des associations aurait besoin d'être adaptée à l'utilisation actuelle. La commission bâtiments avait évoqué cette situation, lors de la visite du début de mandat.
- ✓ L'éclairage public qui avait fait l'objet d'une étude il y a 4 ans, en vue d'une évolution vers des luminaires avec ampoules LED, a été également inclus dans ce plan de relance.

- Informations sur l'Intercommunalité

M. le Maire rappelle que les informations concernant l'activité de la CoPLER, sont régulièrement communiquées aux membres du conseil municipal.

Les principaux points abordés récemment sont :

- ✓ La mise en place d'un règlement intérieur, désormais obligatoire dans les 6 mois suivants l'installation du conseil communautaire ;
- ✓ Un projet de fusion des périmètres des SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Nord du Département fera l'objet d'un travail entre les EPCI concernées ;
- ✓ L'étude pour une gestion intercommunale de l'assainissement collectif est lancée ;
- ✓ La mobilité fera l'objet d'une convention signée avec le Conseil Régional, elle regroupe tous les transports de notre territoire, et en particulier le scolaire.

Claude Dubessy qui a participé à la commission « économie » fait un compte rendu sur les points essentiels : les terrains de la « zone des Jacquins Ouest » vont être commercialisés. Le projet d'occupation de la « Zone de Lafayette » à St Symphorien de Lay est en cours de négociation. Les prix seront fixés par le conseil communautaire.

- Prochaines commissions à fixer

Les prochaines commissions municipales seront fixées ultérieurement suivant les disponibilités des membres.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les dates des prochaines élections sont fixées au 20 et 27 juin 2021. Le respect des gestes barrières nous oblige à les organiser à la salle d'animation, l'accord de la Préfecture est sollicité. Nous devons mobiliser un maximum d'assesseurs pour tenir les 2 bureaux. Une liste d'inscription sera ouverte à la mairie avec un planning des horaires.
- Une présentation des points de captages des sources de Valorges est faite. Le maire et 2 adjoints ont fait une visite de repérage. Compte tenu des sécheresses régulières, la discussion permet de dégager une unanimité pour conserver ces sources qui ont alimenté notre village pendant plus de 50 ans. La société qui doit implanter des éoliennes sur ce secteur sera prévenue, afin de prendre les précautions pour éviter tout détournement des sources.
- Jean-Marc Fournier fait part aux membres du Conseil des problèmes de stationnement au départ de la « Route de Fourneaux ». Il serait nécessaire de créer un couloir protégé sur le côté des habitations, pour éviter que des véhicules stationnés obligent les piétons à passer sur la chaussée. La commission voirie étudiera la meilleure solution pour améliorer la sécurité et le confort des habitants.

Prochaine réunion : vendredi 4 juin 2021 à 20h30